



DEMANDE D'INSCRIPTION AU TCF CR
Test de Connaissance du Français pour la carte de Résident en France

IDENTITE DU CANDIDAT	
Nom de naissance	
Nom d'épouse	
Prénom	
Sexe	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme
Date de naissance	
Pays de naissance	
Nationalité	
Langue maternelle	
COORDONNEES DU CANDIDAT	
Adresse postale : N° ; rue/avenue/bd etc. Code postale +ville	
Numéro de téléphone - fixe - portable	
Adresse électronique OBLIGATOIRE	

Les inscriptions seront prises en compte dans la limite des places disponibles.

Ecrire la date de la session :

Lieu : La Courneuve

Créteil

Signature :

Creil

Frais d'inscription : **125 euros**

Banque :

Numéro du chèque :

Commentaires : (Ex : Etes-vous enceinte ? Avez-vous un handicap ?) (Merci de nous fournir un justificatif)

Important : Protection des données personnelles

Vous êtes amené à nous communiquer des informations personnelles en remplissant nos formulaires d'inscription aux stages ou aux examens. Conformément Règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

[Pour plus de précisions cliquez ici](#)



Une procédure d'inscription simple et facile :

Vous n'avez pas besoin de vous déplacer, toutes les inscriptions se font par courrier.

Remplir la demande d'inscription et l'envoyer par envoi simple à l'adresse suivante :

**Association LE POLE
Centre d'examens TCF
139/147, avenue Paul Vaillant-Couturier
93 120 LA COURNEUVE**

Pour être complet, votre dossier doit obligatoirement comporter :

- un chèque de 125 € à l'ordre du POLE (Paiement uniquement accepté par chèque),
- la photocopie lisible de votre pièce d'identité recto-verso,
- 2 timbres postaux (0.80 cts) pour un envoi simple,
- **Une enveloppe LETTRE SUIVIE FORMAT A4 libellée à vos nom et adresse.**



Toute demande d'inscription incomplète sera rejetée.

Votre inscription ne sera enregistrée qu'à la réception de la fiche d'inscription complétée, accompagné des pièces demandées.

Après l'enregistrement de votre dossier, une convocation vous sera envoyée par courrier 10 jours avant la session avec les informations utiles

Si vous ne vous présentez pas à l'examen, vous ne serez pas remboursé.
En cas d'impossibilité majeure ou de désistement, un report sur la session suivante est accepté à condition de présenter un justificatif d'absence : maladie (certificat médical), difficultés mobiles (retard de train, grève de transport, etc.).